

Chômage saisonnier et politique de plein emploi au Canada

Pierre Harvey

Volume 35, numéro 3, octobre–décembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001672ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001672ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1959). Chômage saisonnier et politique de plein emploi au Canada. *L'Actualité économique*, 35(3), 504–510. <https://doi.org/10.7202/1001672ar>

vrai, ne sont pas l'apanage de l'Alberta, puisqu'elles constituent des adaptations à des variations internationales dans les prix.

On admettra cependant qu'une telle instabilité ait un double effet possible. D'une part, pesant sur une activité économique très jeune encore (au Canada), dont les débouchés nationaux et internationaux sont loin d'être assurés, elle ne saurait constituer un stimulant à la recherche: elle ne peut donner satisfaction aux investisseurs — dont les «anticipations» se trouvent soumises à une gymnastique déconcertante —. D'autre part, compte tenu des nombreuses possibilités de hausses, elle ne saurait autoriser les importateurs montréalais à risquer, pour le simple honneur de favoriser une industrie à peine nationale, l'adjonction de nouveaux coûts de transport et l'amortissement de charges financières antérieurement contractées (pipe-line Portland-Montréal).

* * *

Bien d'autres remarques s'imposeraient encore, à propos du Rapport Borden. Le but poursuivi ici était très limité: démontrer simplement à quels paradoxes se heurte le développement de l'industrie pétrolière canadienne.

En se ralliant aux conclusions de la Commission à propos du pipe-line, on condamne très probablement à la stagnation l'industrie pétrolière de l'Alberta; en s'y refusant, on exige implicitement une prise en main de l'ensemble de l'industrie pétrolière canadienne par l'État. Cette dernière solution constitue un rêve: il est impensable que les investissements américains puissent supporter un coup aussi sensible sans réagir dans tous les autres secteurs. Mais, dans l'autre cas de l'alternative, on ne voit pas très bien comment le Canada échapperait à l'emprise de plus en plus marquée du capitalisme étranger.

Jean MEHLING

Chômage saisonnier et politique de plein emploi au Canada Depuis quelques années, le ministère fédéral du Travail entreprend à l'automne une campagne de publicité destinée à promouvoir l'embauchage d'hiver: on vise alors à réduire l'ampleur des variations saisonnières de l'emploi en étalant l'activité annuelle sur l'ensemble des quatre

saisons. Étant donné l'importance des variations saisonnières constatées au Canada, il est évident que nous avons hautement intérêt à poursuivre et à intensifier l'effort entrepris, car l'effet réel, sur la conjoncture, des fluctuations saisonnières, va probablement maintenant bien au delà de cette simple déformation de la courbe cyclique qu'on suppose normalement pour les fins du calcul.

Quand on entreprend, en effet, d'éliminer sur une série chronologique l'effet des saisons, on suppose implicitement, pour fins de simplification, que la variation saisonnière et la variation cyclique se développent indépendamment l'une de l'autre, sans s'alimenter mutuellement. Lorsque le cycle est long, cette hypothèse simplificatrice ne crée pas de difficulté notable: les phases du cycle s'étendent sur un nombre suffisamment élevé de mois pour qu'on soit justifié de supposer que les influences saisonnières s'annulent. Quand le cycle est court, l'interaction des facteurs saisonniers et des facteurs cycliques prend de plus en plus d'importance ou en tous cas risque de jouer un rôle de plus en plus marqué. Si bien que la lutte contre les variations saisonnières devient une partie essentielle de la politique contra-cyclique elle-même. Au Canada, nous subissons à la fois des variations saisonnières très marquées, et depuis la guerre, des cycles extrêmement courts. D'où l'importance de l'action entreprise depuis quelques années par le ministère du Travail. Reste cependant à se demander si cette action a elle-même quelque efficacité.

Pour répondre à cette question il suffirait normalement de comparer l'amplitude des variations saisonnières des dernières années avec celle d'une période de base quelconque, en acceptant naturellement l'hypothèse de l'indépendance plus ou moins totale des variations saisonnières et des fluctuations cycliques. Ce calcul pourrait porter ou sur l'emploi ou sur le chômage. Il serait cependant préférable de les faire porter sur le chômage parce que ce qui intéresse en définitive l'administrateur, c'est la capacité de l'économie de faire face à la totalité de l'offre de travail, la croissance de l'emploi n'étant qu'un demi succès si l'offre de travail croît plus rapidement encore. En ce qui concerne l'emploi ou le chômage, les statistiques dont nous disposons se prêtent mal à des calculs le moins précisément. Les statistiques n'ont en effet

été prélevées mensuellement qu'à partir de 1953; auparavant, on se contentait d'enquêtes trimestrielles. Ce qui signifie que la série chronologique est encore trop courte actuellement pour qu'on puisse l'utiliser pour analyser la déformation dans le temps de la variation saisonnière elle-même. Ce qui constitue le problème en cause ici.

L'Office fédéral de la statistique a quand même calculé une série de taux de chômage rectifiés pour variations saisonnières en interpolant dans la série trimestrielle disponible des données tirées des statistiques publiées par le Service national de placement¹. Étant donné la corrélation certaine qui existe entre les deux types de statistiques, la procédure se défend, si on se propose tout simplement de tracer les contours généraux de la variation saisonnière normale, et de départager sommairement l'influence saisonnière de l'influence cyclique. Si on veut comparer les variations saisonnières actuelles à celles d'une période antérieure quelconque, l'opération comporte plus de risque: le pourcentage d'erreur probable introduit dans les calculs par l'interpolation exige alors que les différences soient considérables pour qu'on puisse les attribuer à l'accentuation de la variation saisonnière, étant donné surtout la relation à peu près fatale qui existe entre la saison et le cycle lorsque le cycle est court, relation que le calcul ne peut isoler totalement même en faisant varier la fluctuation saisonnière «normale» en fonction du cycle. On se trouve donc passablement dépourvu devant le problème posé au départ: la mesure de l'efficacité de la politique d'emploi saisonnier du ministère fédéral du Travail.

Certains ont cependant voulu utiliser les données ainsi préparées par l'Office fédéral de la Statistique pour se faire une idée du problème. C'est le cas, par exemple, de l'auteur d'une note publiée l'an dernier dans le *Canadian Journal of Economics and Political Science* qui choisit pour base l'année 1951 et tente ensuite de démontrer que l'amplitude des variations saisonnières s'est accentuée depuis 1954 surtout². Pour en arriver à cette conclusion, il calcule d'abord le pourcentage d'écart à la courbe cyclique des

1. *Seasonnally Adjusted Economic Indicators, 1947-1955*, Reference Paper No 77, D.B.S., Ottawa.

2. Douglas Hartle, «Seasonal Unemployment in Canada, 1951-57», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Feb. 1954, pp. 93-98.

sommets et des creux saisonniers et transforme ensuite ces données en séries chronologiques parallèles. Il constate alors par exemple que les creux saisonniers du chômage (août) ont tendance à fléchir et les sommets saisonniers (février) ont par contre tendance à augmenter: l'écart s'ouvrirait donc entre les extrêmes saisonniers et la politique fédérale aurait assez peu d'effet, du moins au premier abord.

La conclusion n'est cependant pas évidente. D'abord, notons que la marge de variation est faible par rapport à l'erreur probable dont se trouvent nécessairement affectés les calculs, étant entendu par ailleurs que malgré cette probabilité d'erreur, la plausibilité de l'hypothèse demeure dans la mesure où une tendance reste visible à partir des statistiques retenues. Mais on peut par ailleurs se demander si l'écartement des deux séries n'est pas le résultat d'une illusion statistique résultant tout simplement du fait qu'on a calculé l'écart saisonnier en pourcentage d'un cycle qui a lui-même, au préalable, été obtenu par élimination, selon un procédé fixe, de cette même variation saisonnière. À mesure que le cycle s'amplifie, il peut alors être de plus en plus sous-évalué et par contrecoup, la variation saisonnière se trouvera de plus en plus surévaluée. Si, par ailleurs, on examine la courbe brute du chômage par trimestre, on constate précisément une stabilité de la série des taux autour de l'horizontale de 1951 à 1954 et une nette tendance à la hausse de 1954 à 1959. Selon l'article cité, la première période correspondrait elle-même à une stabilité de l'écart saisonnier, la seconde à un élargissement de cet écart. L'hypothèse suggérée ici d'une illusion mathématique paraîtrait donc alors plausible. Il serait en tous cas, en si courte période, difficile d'isoler réellement cycle et saison et il faudrait peut-être renoncer à juger de l'efficacité de la politique saisonnière comme telle.

On pourrait peut-être quand même se faire une idée du problème tout en évitant de dissocier trop radicalement par des moyens mathématiques trompeurs les phénomènes saisonniers et les phénomènes cycliques. Pour ce faire, on peut procéder à une comparaison simple des sommets et des creux saisonniers du chômage en utilisant les statistiques brutes, telles qu'elles nous sont fournies par les prélèvements trimestriels. Il suffit alors de supposer, ce qui ne manque pas de fondement, qu'entre les taux de chômage

de février (sommet) et les taux de chômage d'août (creux), il y a au cours d'une courte période une relation donnée, au moins par la proximité dans le temps des deux prélèvements concernés, et ceci quel que soit l'état de la conjoncture. Si d'ailleurs on établit une telle comparaison, on constate que la corrélation est élevée: de l'ordre de 0.9, ce qui est important. On peut donc alors considérer que, quel que soit l'état de la conjoncture, le taux de chômage du mois d'août sera «déterminé» dans une large mesure par le taux de chômage du mois de février précédent. On peut ensuite calculer les écarts à la fonction ainsi établie et faire le raisonnement suivant: si on considère les taux de février comme variable dépendante et si on calcule les déviations à la normale, ces déviations une fois replacées par ordre chronologique auront tendance à croître si l'écart saisonnier augmente et à décroître si l'écart saisonnier diminue. Pratiquement, on devrait assister dans le premier cas à un groupement, au début de la série chronologique, des écarts négatifs ou voisins de la «normale», et, vers la fin de la série, à l'inverse, c'est-à-dire à un groupement des écarts positifs. Naturellement, on peut vouloir respecter l'ordre chronologique et considérer les taux d'août comme variable «dépendante». Il suffit alors de renverser le raisonnement: dans le cas d'un accroissement de la différence de niveau entre les sommets de février et les creux d'août, on aurait une concentration au début de la série chronologique des écarts positifs et, à la fin, une concentration des écarts négatifs. Or comme on peut le constater au tableau ci-dessous, aucune répartition nette des écarts ne permet de conclure à un élargissement ou à un rétrécissement de l'écart saisonnier¹.

1947	+0.1108	1951	-0.0094	1955	-0.2388
1948	-0.0608	1952	-0.0906	1956	-0.2754
1949	+0.0679	1953	+0.1331	1957	+0.1753
1950	-0.3507	1954	+0.2364	1958	+0.1158

On peut donc conclure et de cette méthode d'analyse, et de celle qui a été signalée plus haut, ou bien à une impossibilité, pour le moment du moins, d'isoler avec suffisamment d'exactitude les phénomènes saisonniers des phénomènes cycliques, pour discuter

1. Si on substitue août à février, et février au mois d'août, les signes sont inversés, naturellement.

COMMENTAIRES

de l'effet de la politique de l'État concernant le phénomène saisonnier lui-même, ou à une quasi stabilité en gros du phénomène saisonnier. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'on soit en droit de se croiser les bras devant les phénomènes de l'emploi, car certains faits inquiétants devraient retenir l'attention du législateur.

Si, en effet, au lieu de chercher vainement à dissocier artificiellement cycle et saison, on considère plutôt la courbe brute du chômage depuis quelques années, on constate comme on l'a signalé plus haut une nette tendance à la hausse des taux, quelle que soit la saison concernée. Pour mettre ce phénomène en relief, contentons-nous de comparer la série des taux correspondant approximativement comme ci-dessous aux sommets et aux creux annuels de la courbe, depuis 1953 :

	février	août
1953.....	3.43	1.68
1954.....	5.96	3.14
1955.....	7.02	2.27
1956.....	5.53	1.71
1957.....	5.65	2.83
1958.....	9.45	4.48
1959.....	7.38	3.74

La tendance à la hausse des deux séries de taux est manifeste. Cette tendance à la hausse peut difficilement, par ailleurs, être attribuée elle-même exclusivement à une accentuation de la variation saisonnière, étant donné d'abord ce qui a été constaté ci-dessus et étant donné aussi que les creux tout comme les sommets obéissent à cette tendance.

Devant cette constatation, une question se présente immédiatement à l'esprit. N'est-ce pas la politique d'emploi elle-même, contra-cyclique et contra-saisonnière tout à la fois, qui aurait besoin d'être réexaminée dans son ensemble. N'a-t-on pas recours, par routine, à des instruments contra-cycliques qui semblent impuissants à toucher les phénomènes fondamentaux qui seraient d'ordre structurel mais qui se manifesteraient avec une particulière intensité à l'occasion des fluctuations cycliques, celles-ci

étant inextricablement liées aux fluctuations saisonnières? Le décalage noté déjà entre la reprise actuelle et l'effet limité de cette reprise sur le marché du travail laisserait supposer qu'il en est bien ainsi. En somme, il serait d'abord un peu illusoire d'élaborer une politique d'emploi en espérant pouvoir agir sur les fluctuations saisonnières sans aussi véritablement atteindre les phénomènes cycliques. Il serait tout aussi illusoire de compter élaborer une politique d'emploi efficace en se bornant à ces deux aspects: les phénomènes de structure, qu'on a tendance à reléguer au rang de données accidentelles, exerceraient, au cours des dernières années une action assez constante et assez forte pour mériter d'être «élevée à la dignité de variable» de toute première importance. Ce qui ne simplifierait pas, on le conçoit, le problème de la politique de l'emploi.

Pierre HARVEY